

MONTAGNE Le syndicat veut son annulation

Saisonniers : la CGT ne veut pas de la réforme de l'assurance chômage



Antoine Fatiga, responsable régional de la CGT. Archives photo Le DL /T.G.

La Confédération générale du travail (CGT) Auvergne-Rhône-Alpes monte à nouveau au créneau pour exiger l'annulation de la réforme de l'assurance chômage pour les saisonniers.

La 2^e phase, qui devait entrer en application le 1^{er} avril, a été reportée à septembre. « Elle modifie les règles de calcul de l'indemnisation, entraînant une baisse moyenne des indemnités de 22 % », alerte le syndicat.

La 1^{re} phase de la réforme, entrée en vigueur le 1^{er} novembre, avait déjà durci les conditions d'accès, portant de quatre à six mois le nombre de mois travaillés - ou 910 heures - pour ouvrir des droits.

- **Entre 200 000 et 400 000 salariés concernés**

« Au 1^{er} mars, 410 000 travailleurs précaires n'ont pas pu ouvrir ou recharger leurs droits suite à l'application de ces nouvelles règles. Cette mesure laisse sur le carreau nombre de saisonniers et de travailleurs précaires, qui ont vu leur saison amputée et leurs contrats annulés par le confinement », considère Antoine Fatiga, responsable régional de la CGT, en charge de ce dossier. Pour le syndicaliste, entre 200 000 et 400 000 salariés sont concernés dans la région. Il met en avant une série de témoignages qui évoquent une précarisation des travailleurs saisonniers. Malgré la hausse du chômage, « le gouvernement ne change pas sa ligne et continue de s'attaquer aux droits des travailleurs », estime Antoine Fatiga. « Avec la 2^e phase, l'indemnité médiane va passer de 905 € à 708 €, : plus de 50 % des personnes indemnisées toucheront moins de 708 € par mois. »

La CGT continue donc à réclamer l'annulation des volets contestés de la réforme, tout en demandant « la prolongation d'un an des droits pour tous les travailleurs précaires, et le gel du décompte des droits pendant la période d'impossibilité de travailler. Sans quoi de nombreux salariés inscrits vont se retrouver sans droit ».

